

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 20 novembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023

N° 23-11-04

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE - Gilles GRANGIER
– Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA - Guy BERNE
– Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne
BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY
– Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène
BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel
FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE
ALMEIDA – Céline BENNICI - Aurélie DESBREE -
Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC –
Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Daniel DUCROS - Mireille
PAULET à Serge GRANGE - Thomas ROCHETTE à
Gérard ALLANCHE - André HUBERT à Aurélie
DESBREE - Marie-Hélène BOUILHOL à Romain
MONTELMARD.

Membre absent : 0.

Mis en ligne, le
21 NOV. 2023
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

21 NOV. 2023

Mairie de Saint-Galmier



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
21 NOV. 2023
Mairie de Saint-Galmier

OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2023-114 – SOTREC – Avenant n°1 pour la réhabilitation de la passerelle piétonne sur la Coise pour un montant additionnel de 7 957,88 € HT.
- Décision n°2023-115 – CROIX BLANCHE – Convention de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours (D.P.S) pour la manifestation de la Foire de la Sainte-Catherine en date du samedi 25 novembre 2023 avec la mise en place d'un dispositif de Point d'Alerte et de Premier Secours (PAPS) pour un montant de 780 €.
- Décision n°2023-116 – Convention d'honoraires pour le cabinet d'avocats CJA PUBLIC CHAVENT – MOUSEGHIAN – CAVROIS dans le cadre de la défense des intérêts de la commune dans l'affaire CROM pour un taux horaire de 210 € HT.
- Décision n°2023-117 – Marché de Maîtrise d'Œuvre pour la construction d'un Parking Silo Rose des Vents - CIMAISE ARCHITECTES - Taux de rémunération 9,67 % soit un montant provisoire s'élevant à 386 800,00 € HT, soit 464 160 € TTC.
- Décision n°2023-118 – FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME - Convention relative à l'organisation des championnats de France de Pumptrack 2024 - 27, 28 et 29 septembre 2024 - 14 000 € HT
- Décision n°2023-119 – ATELIER DE LA GARE – Acte d'engagement pour une mission de Maîtrise d'Œuvre pour l'aménagement d'une terrasse située sur un bâtiment Rue du Cloître à Saint-Galmier pour un montant d'honoraire de 5 850 € HT.
- Décision n°2023-120 – ATELIER DE LA GARE – Acte d'engagement pour une mission de Maîtrise d'Œuvre pour l'aménagement d'un atelier pour artisan d'art situé sur un bâtiment Rue du Cloître à Saint-Galmier pour un montant d'honoraire de 11 000 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

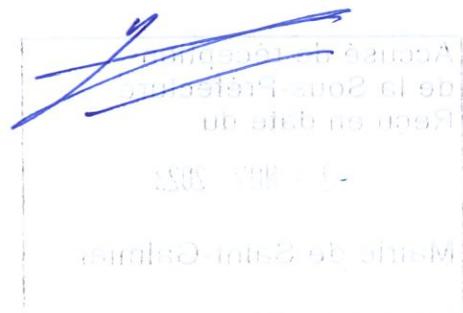
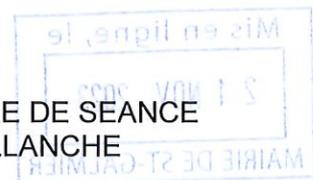
Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 17 novembre 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
21 NOV. 2023
Mairie de Saint-Galmier